

2 Politique

Débat autour de la supposée Déclaration de politique générale du Premier ministre à l'Assemblée nationale

Le gouvernement "Ona Ondo III" pas concerné

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Plusieurs confrères alimentent un débat, depuis plusieurs semaines, sur un éventuel passage du Premier ministre, Daniel Ona Ondo, devant l'Assemblée nationale dans le cadre d'une Déclaration de politique générale, comme il l'avait fait en mars 2014, suite à sa nomination le 24 janvier 2014. Ce débat n'a pas lieu d'être aujourd'hui, d'autant plus que, le 11 septembre dernier, il s'est agi d'un simple remaniement du gouvernement. Le deuxième du genre.

DEPUIS plusieurs semaines, certains confrères entretiennent une confusion autour d'une supposée Déclaration de politique générale du Premier ministre, Daniel Ona Ondo, devant l'Assemblée nationale où l'attendraient des députés déterminés à le faire tomber. La persistance de cette erreur d'appréciation de l'article 28a de la Constitution suscite, ici, quelques modestes précisions et rappels. En attendant, peut-être, que les constitutionnalistes et autres juristes prennent le relais.

Que dit l'article 28a de la Loi fondamentale : "Dans un délai de quarante-cinq (45) jours au plus, après sa nomination et après délibération du Conseil des ministres, le Premier ministre présente, devant l'Assemblée nationale, son programme de politique générale qui donne lieu à un débat, suivi d'un vote de



Le Premier ministre, Pr Daniel Ona Ondo, lors d'une interpellation à l'Assemblée nationale.

confiance. Le vote est acquis à la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale".

C'est dans ce cadre que, nommé par décret présidentiel Premier ministre, chef du gouvernement le 24 janvier 2014, Pr Daniel Ona Ondo, avait décliné, conformément à la loi, son programme de politique générale devant les députés le 10 mars 2015. Et cette sortie avait fait l'objet d'un débat dans lequel étaient intervenus les principales tendances politiques de la première Chambre du Parlement, où le Parti démocratique gabonais (PDG) et l'opposition à travers les députés du Parti social démocrate (PSD) et de l'Union pour la nouvelle République (UPNR)... Ce débat avait été suivi d'un vote de confiance de la Représentation nationale.

Les prédécesseurs de l'actuel locataire de la Primature, aussi bien sous feu Omar Bongo Ondimba que sous Ali Bongo Ondimba, et



Le gouvernement "Ona Ondo III", entourant le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, au sortir de son premier Conseil des ministres.

sans doute sous feu Léon Mba si la loi l'exigeait, se soumettaient au même exercice. A l'instar de ces derniers, Daniel Ona Ondo ne pourra être soumis à l'exigence de l'article 28a de la Constitution que si, au terme des Législatives ou d'une Présentielle, il est reconduit à son poste après avoir posé sa démission au lendemain de la proclamation des résultats desdits scrutins par la Cour constitutionnelle. Ce qui, naturelle-



Une vue de l'hémicycle du palais Léon Mba, siège de l'Assemblée nationale.

ment, devra faire l'objet d'un nouveau décret présidentiel le nommant seul d'abord. Avant un second décret pour nommer, cette fois, le gouvernement. Sinon dans le cas où, pour une raison de convenance personnelle, il décide de démissionner et que, malgré tout, le président de la République lui renouvelle sa confiance et le reconduit à la Primature. Le débat actuellement posé par certains confrères est

d'autant plus faux et curieux qu'il conduit nombre d'observateurs non avertis à se poser la question de savoir pourquoi, suite au décret présidentiel en date du 03 octobre 2014, portant remaniement du gouvernement (Ona Ondo II), personne n'avait soulevé l'éventualité de la présentation par Daniel Ona Ondo de son programme de politique générale devant l'Assemblée nationale ? Tout simplement

parce qu'il s'agissait d'un simple remaniement, une sorte de réajustement, diraient certains. Et le décret N°487/PR/PM nommant le gouvernement Daniel Ona Ondo III, précise bien qu'il s'agit d'un remaniement touchant aussi bien le nombre des ministres, de l'intitulé que des départements et postes.

Plusieurs de ses prédécesseurs avaient, à un moment ou à un autre, vu leurs gouvernements respectifs remaniés sans que cela ne les conduise devant la Chambre des députés. Ce qui devrait pouvoir mieux éclairer les uns et les autres sur cette pratique politique.

Toutefois, dans le cadre des moyens dont dispose l'Assemblée nationale pour contrôler l'action du gouvernement, cette institution peut initier une motion de censure contre le gouvernement. Mais ça c'est un autre débat qui, lui, n'a rien à avoir avec la confusion entretenue depuis quelques temps par certains médias.

Sénat/Coopération interparlementaire France-Gabon

Lucie Milebou Aubusson hôte de Gérard Larcher

J.K.M(Synthèse)

Libreville/Gabon

La présidente du Sénat a saisi la rencontre avec son homologue français pour lui remettre un message du président de la République, Ali Bongo Ondimba dont elle était porteuse. Les deux parlementaires se sont par ailleurs réjouis de la qualité de l'axe Paris-Libreville.



La présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson, accompagnée de l'ambassadeur du Gabon en France, Germain Ngoyo Moussavou, lors de l'audience au palais du Luxembourg.

LA présidente du Sénat, le Dr Lucie Milebou Aubusson, a séjourné, récemment, dans la capitale française. Elle s'est notamment entretenue avec son homologue français, Gérard Larcher, à qui elle a transmis un message d'amitié du président de la République, Ali Bongo Ondimba, dont elle était porteuse.

Accompagnée entre autres de l'ambassadeur du

Gabon en France, Germain Ngoyo Moussavou, Mme Milebou Aubusson a évoqué avec son interlocuteur le renforcement de la coopération bilatérale entre nos deux pays et un certain nombre de questions internationales et régionales, notamment la démocratie, la paix et la sécurité en Afrique centrale. Se félicitant du caractère exceptionnel de la coopération économique, politique et diplomatique entre Libre-

ville et Paris, les deux personnalités ont clairement réaffirmé l'engagement des chefs d'Etat français et gabonais à consolider la relation bilatérale privilégiée et historique. Dans cette optique, M. Larcher a exprimé le souhait de voir les entreprises françaises prendre une part active dans la matérialisation du Gabon industriel et le programme de construction des infrastructures routières initié par le président Ali Bongo

Ondimba depuis son accession à la magistrature suprême, le 16 octobre 2009. Sur un tout autre plan, Lucie Milebou Aubusson a traduit à son homologue français la volonté du président de la République d'associer l'ensemble des forces vives de la Nation à la gestion de la chose publique, comme l'illustre la récente entrée au gouvernement de certains opposants. De même qu'elle a réaffirmé son profond atta-

chement au dialogue institutionnel au sein du Conseil national de la démocratie (CND), son engagement à œuvrer au retour de la paix en Centrafrique et sa détermination à faire de notre pays un acteur majeur sur les thématiques environnementales. Non sans avoir relevé la contribution de notre pays à la prochaine Conférence de Paris sur le réchauffement climatique. Des assises devant se tenir dans la capitale française le

mois prochain. Saluant la gouvernance impulsée par Ali Bongo Ondimba durant les six premières années de son magistère, Gérard Larcher a indiqué que notre pays pourra toujours compter sur le soutien de la France pour l'aider à atteindre ses objectifs de développement. Tout en se réjouissant de l'invitation que lui a adressée Lucie Milebou Aubusson à visiter notre pays.



Lucie Milebou Aubusson paraphant le Livre d'or du Sénat français.